

Numéro – 7– Avril 2026



Nous entamons déjà la dernière partie de l'année.

Avec la venue du beau temps, la tentation de relâchement sera présente et attirante. Nous vous rappelons l'importance du travail à la maison. Il est essentiel de prendre le temps de faire correctement les devoirs et les leçons. Nous comptons sur votre collaboration habituelle.

Nous voulons, par la présente, vous informer qu'il y a encore beaucoup de neige sur la cour. Ce qui implique que votre enfant doit être bien chaussé et vêtu en conséquence.

Activités à venir :

2 avril

Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme. Nous invitons nos élèves à vêtir du bleu pour souligner cette journée.

3 et 6 avril

Le service de garde est fermé. **Joyeuses Pâques!**

7 avril

Jour de classe (jour 4)

20 avril

Journée pédagogique. *Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits.*

1er mai

Jour de classe (jour 5)

1er juin

Jour de classe (jour 8)

5 juin

Journée pédagogique. *Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits.*

Rappel - heures de surveillance sur la cour

Par souci de sécurité, nous désirons vous rappeler les heures d'accueil de l'école auxquelles une surveillance est assurée lorsque votre enfant ne fréquente pas le service de garde. Il est très important d'être ponctuel et d'éviter les retards.

- **Surveillance du matin : 8 h**
- **Surveillance de l'après-midi : 12 h 45**

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, celui-ci ne peut être sur la cour de l'école avant ces heures sans quoi, nous ne pouvons garantir sa sécurité.

Nous vous invitons à inscrire votre enfant au service de garde si celui-ci doit être présent avant les heures de surveillance.

Nouveauté en parascolaire !



Club de course à pied

Exercices de renforcement et plyométrie
Jeux dynamiques
Entraînements de course à pied
Bonheur et plein-air !

Durée : 8 semaines, du 21 avril au 16 juin
(pas de séance le 5 mai)
Quand : Les mardis de 16h à 17h
Coût : 120\$
Inscription à : bolducfred@hotmail.com

Le coach : M. Frédéric, le responsable du service de garde ! Il a aussi été entraîneur de boxe chez Unis Boxe pendant plusieurs années, c'est un ultra-coureur et un mordru d'activité physique !



Sécurité de nos élèves

Nous sollicitons votre bonne collaboration afin d'assurer le maximum de sécurité à nos élèves. Nous en faisons notre priorité et comptons sur la vigilance de tous lors des allées et venues aux abords de l'école.

À cet effet, nous tenons à vous rappeler les règles suivantes :

Piétons :

Nous insistons fortement pour que tous les élèves qui voyagent à pied empruntent les traverses pour piétons pour traverser les rues. Pour la sécurité de votre enfant, rappelez-lui de traverser aux traverses piétonnières.

Automobiles :

Pour le service de garde, certains conducteurs stationnent leur véhicule dans le sens contraire de la circulation, devant l'école; cela crée des situations où la sécurité des élèves et des autres automobilistes est compromise. Nous vous suggérons d'utiliser les rues avoisinantes. **Les enfants sont petits, il faut donc penser pour eux!**

Site internet de l'école

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de l'école.

<https://ecole-delescabelle.cssc.gouv.qc.ca/>

Service de garde

Rappel : Le service de garde ouvre ses portes à 7 h 00. Bien vouloir respecter cet horaire pour assurer la sécurité de votre enfant.

De plus, nous tenons à vous informer que le service de garde fermera pour la période estivale le 23 juin 2026 pour ouvrir lors de la journée de la rentrée scolaire le 28 août 2026.

Absences pour voyage, sports et loisirs familiaux

Plusieurs demandes nous sont faites pour que **l'élève qui s'absente, pour une raison qui n'est pas considérée comme étant une force majeure par l'école**, reçoive de la part de son enseignant les travaux, les leçons et les devoirs effectués pendant son absence. Nous tenons à vous informer que l'enseignement donné en classe peut varier d'une journée à l'autre tant au niveau des apprentissages que des évaluations. Ainsi, il nous est difficile de fournir à l'avance à un élève les éléments précis qui seront enseignés ou évalués.

Également, l'enseignant ne peut prendre de temps supplémentaire afin de préparer un enseignement différencié pour tous les élèves qui s'absentent pour voyage, sports ou loisirs familiaux. Par ailleurs, l'enseignant n'est pas non plus tenu d'offrir de la **récupération** à votre enfant suite à ce type d'absence.

En ce qui concerne les **évaluations**, il est important de souligner que puisque certaines d'entre elles demandent une supervision de la part de l'enseignant, il est souvent impossible de faire reprendre celles-ci. En cas d'absence, la note qui sera attribuée au bulletin sera donc établie en fonction des résultats ultérieurement amassés et comptabilisés. Puisque le mois précédant une fin d'étape est propice aux évaluations, nous vous demandons d'éviter cette période.

Absences pour cause de force majeure (maladie, décès d'un proche, etc.)

Lorsqu'un élève **s'absente pour cause de force majeure**, le parent peut toujours faire une demande pour obtenir les travaux, les leçons et les devoirs de son enfant, ainsi qu'une reprise d'examen. Cette demande devra être faite auprès de la direction de l'école, qui jugera par la suite avec l'enseignant concerné de la recevabilité de la demande.

La directrice,
Kathleen Michaud

La directrice adjointe,
Marie-Michèle Roux